Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-212202899-20260410-DCM2026_10-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Saint-Fiacre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le vendredi 10 avril 2026 à 19h00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert LE BIHAN, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour transmis le lundi 30 mars 2026.

Etaient présents : M. Gilbert LE BIHAN, M. Jean-Claude BERNABE, M. Jean-Marc DANIELOU, Mme Aline DERIAT, M. Kevin JAMBON, M. Guélor LE PAVEC, Mme Adèle LE TERTRE, Mme Florence LUCAS, Mme Koupaïa MAHE, Mme Jennifer NUNES, M. Ronan RICHON

Secrétaire de séance : Mme Jennifer NUNES

Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

DCM 2026_10 Taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixées les taux des impôts locaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- DÉCIDE de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe foncière bâti : 41,92 %
- Taxe foncière non bâti : 73,68 %
- Taxe d'habitation : 15.67 %

Les taux restent donc inchangés.

Fait et délibéré à Saint-Fiacre
les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire,
M. Gilbert LE BIHAN

